

NOS FORMATIONS
SONT FAITES POUR VOUS



Formation Sport Lorraine

2^{ème} semestre 2012

1 - VIE ASSOCIATIVE

1.2 - Gestion fiscale d'une association

Familiarisez-vous avec l'environnement et le régime fiscal de l'association sportive. Identifiez les zones de risques de fiscalisation des activités, maîtrisez les obligations fiscales.

Infos pratiques

Date : Le vendredi 9 novembre

Horaires

De 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Lieu : Maison Régionale
des Sports de Lorraine à Tomblaine

Organismes de formation

Ifomos / Accord-sport

Tarif : Pour les salariés et dirigeants
bénévoles d'associations sportives

• adhérentes à Agéfos PME : gratuit

Prise en charge : Agéfos PME

• non adhérentes à Agéfos PME : gratuit

Prise en charge : CROSL

• adhérentes à un autre OFCA
et autre public : 140€

Bulletin d'inscription
en pièce jointe

POUR TOUTE INFORMATION CONTACTER

Irène Giroux au CROSL de Lorraine

Tél. : 03 83 18 87 04

irene.giroux@lorraine-sport.com

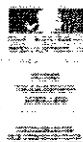
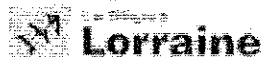
Gérald Vincent à Agéfos PME

Tél. : 03 87 32 30 48

gvincent@agefos-pme.com

Pensez également à consulter le site
Internet du CROSL et à vous inscrire à la
newsletter afin de recevoir périodiquement
toutes les informations sur le sport lorrain.

<http://lorraine.franceolympique.com>



Bulletin d'inscription

Formations 2^{ème} semestre 2012

à retourner par courrier au CROS de Lorraine accompagné du chèque de caution
Maison Régionale des Sports de Lorraine – 13, rue Jean Moulin – BP 70001 – 54510 TOMBLAINE

**Confirmation d'ouverture
de la session 7 jours avant
le début de la formation prévue.**

Association

Raison sociale

Interlocuteur

Nombre de salariés < à 10 salariés de 10 à 20 salariés

Adhérent AGEFOS PME n° Non-adhérent

Siret

Adresse

Code Postal Ville

Tél. Fax

Courriel

1 - VIE ASSOCIATIVE 4

1.1 - Elaborer le budget de l'association 4

Le jeudi 8 novembre

1.2 - Gestion fiscale d'une association 4

Le vendredi 9 novembre

1.3 - Gestion du temps de travail 5

Le mercredi 7 novembre

1.4 - Management de projet 5

a) Le mardi 13 et 20 novembre

b) Le mardi 11 décembre

1.5 - Manager un groupe de travail 6

Le jeudi 25 et le vendredi 26 octobre

2 - LANGUES 6

Nous consulter

3 - COMMUNICATION 6

3.1 - Elaborer un plan de communication 6

Le lundi 1^{er} et le mardi 2 octobre

3.2 - Utiliser les réseaux sociaux 7

Le lundi 8 et le mardi 9 octobre

4 - COMPTABILITÉ 7

Logiciels EBP ou Ciel 7

Nous consulter

5 - SÉCURISATION DU PARCOURS PROFESSIONNEL 8

Bilan de compétences 8

Nous consulter

6 - SECURITÉ 8

6.1 - Sauveteur secouriste du travail (SST) .. 8

Nous consulter

6.2 - Recyclage SST 8

Nous consulter

7- INFORMATIQUE 8

Nous consulter

8 - SPORT SANTÉ 9

8.1 - Module d'information 9

Nous consulter

8.2 - Conférence 9

Le vendredi 21 septembre

Nom(s) et Prénom(s)	H/F	CSP ⁽¹⁾	Âge	N° de stage	Repas ⁽²⁾

(1) CSP : 1 - Ouvrier non qualifié 2 - Ouvrier qualifié
3 - Employé 4 - Technicien, agent de maîtrise, VRP
5 - Ingénieur et cadre 6 - Dirigeant salarié
7 - Dirigeant bénévole

(2) Repas pris en charge par le CROSL

Documents à joindre à ce bulletin d'inscription :

chèque de caution de 50 € libellé à l'ordre du CROSL (ce chèque vous sera rendu à l'issue de votre participation effective au stage).

chèque pour paiement de la formation pour les non cotisants auprès d'AGEFOS PME au titre du plan et de la professionnalisation, libellé au nom de l'organisme de formation.

Date / ___/___/___

Nom, qualité

Cachet et signature de l'employeur



MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Public concerné par les formations

Les actions sont accessibles aux salariés et aux dirigeants bénévoles de toutes les associations sportives lorraines dans la limite des places disponibles. Tout autre bénévole intéressé par ces formations doit contacter en amont Irène Giroux au CROSL.

Prise en charge des salariés

Les formations sont gratuites pour les associations qui versent la totalité de leurs contributions conventionnelles à Agefos PME.

Les coûts pédagogiques sont réglés directement à l'organisme de formation.

Prise en charge des bénévoles

Contactez Irène Giroux au CROSL pour connaître les modalités de prise en charge des bénévoles non dirigeants.

Autre public

Le règlement des frais de formation

Un chèque individuel au nom de l'organisme de formation sera à envoyer au CROSL à l'inscription. La recherche de financement du coût pédagogique est à votre charge.

Prise en charge des frais de repas et de transport pour tous les participants d'associations sportives

Les repas proposés pour les formations en journée à la Maison Régionale des Sports de Lorraine sont pris en groupe et réglés directement par le CROSL. Pour les formations se déroulant à un autre endroit, les repas sont remboursés sur présentation de facture à hauteur de 12€ par personne maximum.

Pour les frais de transport, un formulaire vous sera remis par le CROSL. Le remboursement se fera à l'association sportive uniquement et sur présentation d'un RIB (transport entre le siège de l'association et le lieu de formation).

Thèmes de formations que vous souhaiteriez voir proposés dans la prochaine offre

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos suggestions même si vous ne vous inscrivez pas à ces sessions.

-
-
-

POUR TOUTE INFORMATION CONTACTER

Irène Giroux au CROSL de Lorraine

Tél. : 03 83 18 87 04

irene.giroux@lorraine-sport.com

Gérald Vincent à Agefos PME

Tél. : 03 87 32 30 48

gvincent@agefos-pme.com

Pensez également à consulter le site Internet du CROSL et à vous inscrire à la newsletter afin de recevoir périodiquement toutes les informations sur le sport lorrain.

<http://lorraine.franceolympique.com>